



Les VERT-E-S suisses  
Joanna Haupt  
Waisenhausplatz 21  
3011 Bern  
[joanna.haupt@gruene.ch](mailto:joanna.haupt@gruene.ch)  
031 511 93 20

Département fédéral de  
l'intérieur  
Madame la Conseillère Fédérale  
Elisabeth Baume-Schneider  
Par e-mail :  
[tarife-grundlagen@bag.admin.ch](mailto:tarife-grundlagen@bag.admin.ch)  
[gever@bag.admin.ch](mailto:gever@bag.admin.ch)

Berne, le 15 avril 2025

## **Réponse à la consultation sur la modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) (Objectifs en matière de coûts et de qualité)**

Madame la Conseillère fédérale,

Vous avez invité les VERT-E-S à prendre position dans le cadre de la consultation mentionnée en titre. Nous vous remercions de cette invitation et prenons position comme suit.

### **Remarques générales**

La modification de l'OAMal mise en consultation découle de la modification de LAMal adoptée par le Parlement en tant que contre-projet indirect à l'initiative pour un frein aux coûts. Cette modification prévoit que le Conseil fédéral définisse tous les quatre ans des objectifs en matière de coûts après consultation des groupes concernés et améliore la coordination entre le contrôle des coûts et de la qualité. La modification de l'OAMal qui en découle définit quatre groupes de coûts, ainsi qu'une procédure de monitoring des coûts notamment via la création d'une nouvelle commission extraparlamentaire. Les VERT-E-S ne sont pas opposés à la modification proposée, mais font part de deux préoccupations.

Premièrement, les mesures proposées sont uniquement facultatives. Cette réforme risque donc de se révéler inefficace, alors qu'il est urgent d'agir pour diminuer le poids des dépenses de santé dans le budget des ménages. Les VERT-E-S estiment que le système de santé doit être réformé pour mettre la prévention au centre des préoccupations. Plusieurs mesures pourraient être efficaces : améliorer l'accès à la santé de proximité pour réduire les inégalités, impliquer davantage des patient·es et renforcer la coordination des traitements. Il faut également essentiel de permettre une répartition plus équitable des coûts, par exemple par des primes ajustées en fonction du revenu.

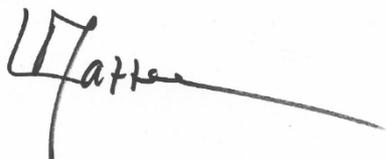
Deuxièmement, nous considérons qu'il est inacceptable de passer sous silence les mesures de restrictions budgétaires dans le cadre de cette consultation. Selon la mesure 2.16 du programme d'allègement budgétaire du département des finances, les cantons verront la contribution fédérale aux réductions des primes réduite s'ils ne respectent pas les objectifs en matière de diminution des coûts. Ainsi, la diminution des coûts sera facultative pour les cantons, mais les personnes précaires, au bénéfice des subsides à l'assurance maladie, subiront les conséquences en cas de non-respect du frein aux coûts. Ces mesures à deux vitesses sont injustes, inefficaces et doivent être abandonnées. Nous revendiquons la création de mécanismes incitatifs positifs pour encourager les cantons à réduire les coûts, tout en affirmant le caractère profondément injuste et inefficace du paquet de restrictions budgétaires.

### **Remarque spécifique**

Si le titre de la modification soumise à consultation mentionne la fixation d'objectifs en matière de coûts et de qualité, le projet présenté ne propose pourtant aucune mesure de contrôle de la qualité. La nouvelle Commission de monitoring des coûts et de la qualité ans l'assurance des soins ne devra pas, malgré son titre, traiter les questions liées au contrôle de la qualité, afin de respecter les compétences de la Commission fédérale pour la qualité. Par souci d'efficacité et de transparence, nous demandons au Conseil fédéral d'envisager soit de fusionner les deux commissions en une seule, soit d'assurer une répartition claire des tâches reflétée dans le titre même de la commission.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir prendre en compte notre prise de position et restons à votre disposition en cas de questions.

Avec nos salutations distinguées,



Lisa Mazzone  
Présidente



Joanna Haupt  
Secrétaire politique